



Les justificatifs à fournir lors de la demande de Carte d'identité ou de Passeport

**DEPOT DE DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RDV : 04-92-23-10-03 OU
EN LIGNE SUR LE SITE DE LA MAIRIE**

Présence du demandeur OBLIGATOIRE
lors de la demande et de la remise du passeport ou de la CNI
Vous avez 3 mois pour retirer votre passeport ou votre CNI

- Pré-demande sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne> ou formulaire CERFA complété
- Photo d'identité couleur de moins de 6 mois et ressemblante
Les photos identiques à celles d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité ne sont pas acceptées par la Préfecture.
- Un passeport ou une carte nationale d'identité valide ou périmé
- 1 justificatif de domicile de moins d'un an (*Facture téléphone, électricité, eau, taxe foncière, d'habitation ou impôts, attestation assurance habitation...*)
(sauf si la personne a justifié de son domicile lors de sa pré-demande par le biais de « justif'adresse »)
- 1 extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois
À demander à la Mairie de votre lieu de naissance, sauf si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé
- Pour le passeport, un timbre fiscal :
86.00 € pour un majeur validité 10 ans
- Pour la carte d'identité, un timbre fiscal de 25.00 € en cas de perte ou de vol
- Pour un mineur :
- 1 Justificatif de domicile des parents de moins d'un an (*Facture téléphone, électricité, eau, taxe foncière, d'habitation ou impôts, attestation assurance habitation...*)
- 1 justificatif d'identité des parents, l'autorisation parentale du représentant légal ou des représentants légaux dans le cas de parents non mariés
- D'autres pièces justificatives peuvent être exigées en fonction de la situation personnelle. Rendez-vous sur :
<https://passeport.ants.gouv.fr>
- Pour le passeport, un timbre fiscal
42.00 € pour un mineur entre 15 et 17 ans, validité de 5ans
17.00 € pour un mineur entre 0 et 14 ans validité 5 ans